

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AIDES EXCEPTIONNELLES
OCTROYÉES AUX HABITANTS
DE BELLE PLAINE SUITE
AU PASSAGE
DE L'OURAGAN MARIA**

CM-2017-7S-CAB-117

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les déclarations de pertes adressées à la collectivité ;

Considérant que l'ouragan MARIA de classe 5, survenu le 18 septembre 2017, a causé d'importants dégâts sur le territoire du Gosier et notamment dans le quartier de Belle-Plaine, fortement touché par les inondations ;

Considérant la volonté de la Ville d'accompagner les administrés en difficulté ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'allouer une aide exceptionnelle de 350 € par personne conformément au tableau joint.
- Article 2 :** Cette somme sera versée directement aux fournisseurs sur présentation de leurs factures.
- Article 3 :** D'imputer cette dépense sur le chapitre 67 " charges exceptionnelles " du budget de la Ville.
- Article 4 :** D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

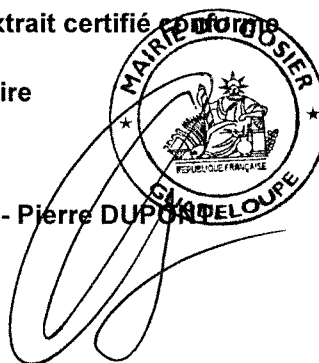
Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
20 DEC. 2017
Et publication ou notification
le
20 DEC. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPON



ETAT NOMINATIF DES BENEFICIARIES DE L'AIDE SUITE AU PASSAGE L'OURAGAN MARIA

NOM	PRENOM	MONTANT
ABENON	FLORISE	350,00 €
ALBERI	CLEMENTINE	350,00 €
ALFRED	BIABIANA	350,00 €
BAGASSIEN	CHRISTIANE	350,00 €
BENOIST	VANEYSSA	350,00 €
BERDIER	SEVERINE	350,00 €
BLIRANDO	STEPHANIE	350,00 €
BORES	ANGELIQUE	350,00 €
BORRAS	ANGELIQUE	350,00 €
BOUCAUD	YVETTE	350,00 €
BOURGEOIS	NATHALIE	350,00 €
BOURGUIGNON	GINETTE	350,00 €
BOURGUIGNON	PASSIONNEE	350,00 €
BOUSIGNAC	CHARLY	350,00 €
BRUREAU	ROLLANDE	350,00 €
BRUTE	ERIC	350,00 €
BRUTE/GORISIA	IDA	350,00 €
CAPET	ELIN	350,00 €
CHALDER	AUGUSTINE	350,00 €
CLEONIS	ST JEAN	350,00 €
CLIPAL	MADDLY	350,00 €
CLISSIN	MARIE CLAIRE	350,00 €
COMUCE	DENISE	350,00 €
CORALIE	MARIETTE	350,00 €
COSAQUE	GUY	350,00 €
COURIOL	JUSTINE	350,00 €
COURTA	JEANNE	350,00 €
CUIRASSIER	FRANCELISE	350,00 €
DAMAS SABAS	PATRICK	350,00 €
DANABE	JEANNE	350,00 €

DANEL	LUCIENNE	350,00 €
DINANE	MARIE LOUISE	350,00 €
DOMINIQUE	CELINE	350,00 €
DUHAMEL	MARTINE	350,00 €
DUHAMEL	PETRONILLE	350,00 €
DUPORT	CECILE	350,00 €
ELELOUE	MARIE LOUISE	350,00 €
ESPRIT	ROSE MARIE	350,00 €
FARNOUX	PHILOMENE	350,00 €
FIRMO	BERTINE	350,00 €
FORMOSE	MARLETTE	350,00 €
GANE	DOMINIQUE	350,00 €
GEMISE	GERTY	350,00 €
GIRARD	BEATRICE	350,00 €
GLADONE	EPIPHANE	350,00 €
GOSSEC	EDMONINE	350,00 €
GOSSEC	MARTINE	350,00 €
GOSSEC	ODILE	350,00 €
GUIEBA	JEANNETTE	350,00 €
HILDEVERT	CHARLES	350,00 €
HILDEVERT	GERARD	350,00 €
HOURLIER	CHANTAL	350,00 €
JEAN-CHARLES	GEORGETTE	350,00 €
JOCHEL	MELODIE	350,00 €
LABEAU	TIBURCE	350,00 €
LAURENT	ANNE	350,00 €
LEBRERE	GERARD	350,00 €
LERUS	MARYSE	350,00 €
LIVIO	SYLVIE ANTOINETTE	350,00 €
LOLLIA	JULIENNE	350,00 €
LOUIS	FREDDY	350,00 €
LYNCEE	JEREMIE	350,00 €

MALINDO	RODNEY	350,00 €
MARIE-CLAIRE	MARIE-France	350,00 €
MARIE-EMILIE	ROSETTE	350,00 €
MATHIAS	FRANCK	350,00 €
MATHIAS	ANNY	350,00 €
MAYOUTE	JUDITH	350,00 €
MELIZA	RAYMONDE	350,00 €
MERIDAN	MARIE-NICAISE	350,00 €
MIATH	ADOLPHINE	350,00 €
MIRVAL	LUCIENNE	350,00 €
MORVANY	ALBERTE	350,00 €
MOUEZA	XAVIER	350,00 €
MOULIN	JOSEPH	350,00 €
PATER	CHRISTIAN	350,00 €
PATER	MICHELLE	350,00 €
PHIBEL	HECTOR	350,00 €
PISTOL	MARIE-ANDREE	350,00 €
POCHAL	SANDRA	350,00 €
RAMASSAMY	GERMAINE	350,00 €
RAMIER	GHISLAINE	350,00 €
RATNAM	MELANIE	350,00 €
RIPPON	LUCIENNE	350,00 €
ROSEAU	PASCAL	350,00 €
SIFFLET	HELENE	350,00 €
SONGEONS	JEANNE	350,00 €
SYLVESTRE	PIERRE	350,00 €
SYLVESTRE	SIMONE	350,00 €
TABORD	RAYMONDE	350,00 €
TALIS	LUCIA	350,00 €
TALIS	RAYMONDE	350,00 €
TALMASON	MURIELLE	350,00 €
THENARD	SERGETTE	350,00 €

THERESINE	ANTOINETTE	350,00 €
VELEZ	JOHANNY	350,00 €
TOTAL.....	33 600,00 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aides exceptionnelles octroyées aux habitants de Belle Plaine suite au passage de l'ouragan Maria

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2017

Numéro de l'acte : CM20177SCAB117 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SCAB117-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers